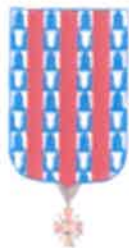


DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél : 03 27 26 45 39
Mail : mairie@ville-poixnord.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31/05/2022

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du vingt mai deux mille vingt-deux.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Paul CANION, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Fanny CHARLET, Mme Marie COLINET.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Jean-Marie CORNU a donné procuration à M. Paul CANION, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à Mme Roxane GHYS.

Absent : M. Cédric GREVIN.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

Présentation du nouveau dispositif du Passeport Energétique du Logement par Mme
CANONNE du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

- 1) Subventions aux associations
- 2) Mise en place du dispositif de pointage : choix du fournisseur
- 3) Autorisation pour une demande de subvention au fonds de soutien aux opérations de résorption de friches industrielles
- 4) Jury criminel
- 5) Création de trois contrats P.E.C. (Parcours emploi compétences)
- 6) Remboursement PASRAU (prélèvement à la source sur les revenus)
- 7) Délibération modificative relative à l'attribution d'une prime de fin d'année au personnel non permanent
- 8) Questions diverses
- 9) Informations diverses
 - * Organisation des élections législatives
 - * Festivités (Feux Saint Jean, 14 juillet, fête communale ...)
 - * Projet d'étude de l'inversion du sens de circulation dans la Rue des Juifs
 - * Point sur l'école
 - * Fête de l'école
 - * Centre aéré 2022
 - * Point sur les travaux en cours et programmés
 - * Mise en place de la nouvelle signalisation Rue des Warenes, Rue Eugène Lefebvre
 - * Inauguration de la "Maison des Associations"
 - * Problème d'incivilité



Présentation du nouveau dispositif du Passeport Énergétique du Logement (P.E.L.) par Mme CANONNE du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Mme CANONNE précise tout d'abord que sa mission est de conseiller les particuliers sur le plan de la rénovation énergétique notamment par le biais d'une étude permettant de conseiller les personnes intéressées. Elle intervient dans le montage des dossiers, informe des aides pouvant être sollicitées et quels types de travaux peuvent être envisagés. Elle accompagne également les personnes bénéficiaires des aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) dans leurs démarches.

Elle présente au conseil l'audit énergétique vers lequel les particuliers peuvent être orientés. Il s'agit d'abord de constater l'état actuel du logement pour ensuite guider les particuliers dans leurs choix de travaux et de matériaux à utiliser dans le but d'obtenir un logement à basse consommation. L'audit permet également de souligner les économies pouvant être réalisées.

Son coût peut varier entre 800 et 1 300 € et la Région propose actuellement, jusqu'à la fin de l'année 2022, un financement à hauteur de 900 à 1 000 €.

Mme CANONNE insiste sur le fait que les audits réalisés permettent de proposer aux particuliers au moins deux scénarii faisant apparaître les économies d'énergies réalisées et que ces scénarii sont bien évidemment adaptés au mode de vie des personnes concernées.

Daniel RONCHIN demande quelle est la nouvelle réglementation pour les propriétaires bailleurs.

Mme CANONNE lui indique que les logements classés G ne pourront plus être loués dès la fin de l'année et qu'un diagnostic de performance énergétique devra être fait dès l'arrivée d'un nouveau locataire.

Elle ajoute que dès cet été, la mise en vente d'un logement classé F ou G devra être accompagnée d'un audit.

Elle souligne que son rôle peut également être de donner un avis technique sur un devis.

Le Maire demande, dans le cas où plusieurs personnes seraient intéressées, si une réunion d'information peut être organisée.

Mme CANONNE lui indique que la mise en place d'ateliers thématiques serait plus judicieuse.

Le conseil n'ayant plus que question, le Maire remercie Mme CANONNE de son intervention.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter un point de pure forme à l'ordre du jour dans le but de régulariser la demande de prêt relais au Crédit Agricole à la demande de celui-ci.

Le conseil accepte à l'unanimité de traiter ce point.

2022/DELIB.CM/028

Le Maire demande donc au conseil municipal d'ajouter à la délibération relative au prêt relais la mention « in fine » concernant l'amortissement du capital.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Le Maire sollicite d'autre part l'accord du conseil municipal pour ajouter un deuxième point à l'ordre du jour : la création d'un poste de vacataire pour une mission de Conseil en urbanisme. Le conseil accepte à l'unanimité de traiter également ce point.

2022/DELIB.CM/029

Le Maire rappelle que la commune sollicite chaque année un ancien géomètre pour préparer, avec le Policier municipal, sur base des demandes de permis de construire, des déclarations préalables de travaux et des informations terrain, la tenue de la Commission Communale des Impôts Directs qui propose les bases d'imposition.

Cette mission s'organise sur une période de 2 mois. Son indemnisation est de 750 €, frais de déplacements compris.

Geoffrey PAUL demande s'il est possible de chiffrer ce qu'apporte l'expertise du géomètre à la commune.

Le Maire lui répond qu'il est difficile de chiffrer mais indique que le géomètre étudie une vingtaine de dossiers concernant les demandes de permis de construire et les demandes de travaux. Il vérifie sur le terrain qu'il n'existe pas d'extensions voire de constructions non déclarées.

Le but est de permettre la réévaluation des bases des valeurs locatives.

La création du poste de vacataire pour une mission ponctuelle de conseil en urbanisme pour l'année 2022 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire informe que le devis avec la Société eTicket pour la dématérialisation des tickets de cantine et garderie a été signé le 21 avril pour un montant de 1 080€ HT soit 1 296€ TTC.

2022/DELIB.CM/030

1) Subventions aux associations

Daniel RONCHIN indique que la commission des finances s'est réunie pour étudier les demandes des associations. Les membres du conseil ont préalablement reçu un tableau reprenant les montants accordés en 2019, 2020 et 2021 ainsi que les demandes faites par les associations pour cette année.

Il fait part des propositions formulées par la commission des finances :

Associations	Pour mémoire Budget 2021	Propositions 2022	Décisions 2022
Amicale des Sapeurs Pompiers	1600	1600	1600
Anciens Combattants	1000	1200	1200
A.P.E. Collège Montaigne	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Association des Sociétés Podéennes	830	1250	1250
Les En-jeux Podéens	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
Club Amitié et Loisirs	1000	1000	1000
Club Biogym Jeunesse rurale	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Club des Randonneurs Podéens	1000	1000	1000
Club de Badminton	300	Pas de demande	Pas de demande
Club de Football	12000	12000	12000
Club NUTS 44	1500	1500	1500
Harmonie municipale	Prise en charge directe	Prise en charge directe	Prise en charge directe des intervenants et instruments

Jumelage Poix-Burgbrohl	Pas de besoin	800	800
EviDance	650	600	600
Société de Chasse	1000	1000	1000
Société de Pêche	600	Pas de demande	Pas de demande
Société de Pétanque	700	700	700
Tennis Club	1950	600	600
Tennis de Table	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
Chorale	500	500	500
Takedo Hakko Den Shin Ryu	480	800	800
Les amis de l'école	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Les amis du MOTOGP	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
Festiv' Poix	600	600	600
Association LEVENEZ	500	En attente	En attente
Prévention routière	150	150	150
Restaurants du Cœur	Prêt	Prêt	Prêt (salle/véhicule/mise à disposition d'un agent)
Secours catholique	200	200	200
Amicale du Personnel Communal	500	En attente	En attente
	26 110	25500	25500

Il est précisé que l'association des randonneurs podéens avait sollicité la commune pour une subvention de 1500 € et qu'elle prévoyait l'achat d'un réfrigérateur. La commission des finances a proposé d'accorder une subvention de 1000 € et une prise en charge par la commune de l'achat du réfrigérateur.

D'autre part la société de pêche n'a pas sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention mais le Maire indique que des travaux importants sont à prévoir au niveau des berges de l'étang.

De même le tennis de table réactive l'association et fera une demande dès reprise effective de celle-ci.

Les Présidents d'associations ne prennent pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/031

La subvention pour l'association des « Municipaux de Poix » fait l'objet d'une délibération spécifique s'agissant d'une organisation syndicale avec un compte spécifique.

La proposition d'accorder une subvention à hauteur de 150 € pour les « Municipaux de Poix » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2) Mise en place du dispositif de pointage : choix du fournisseur

Le Maire rappelle qu'il avait sollicité la commission technique paritaire et que suite à leur avis (consultatif) le conseil peut désormais délibérer sur la mise en place du dispositif et choix du fournisseur.

Geoffrey PAUL indique qu'il avait interrogé 3 sociétés susceptibles d'équiper la commune, à savoir Horloges-Huchez, PME Pléiades d'AGS et Pointeuse Timy. Pour PME Pléiades et Pointeuse Timy, le problème est commun : c'est le non- paramétrage du logiciel fourni (un simple fichier Excel). Il s'agit donc d'un élément bloquant car non adapté au fonctionnement souhaité ce qui risque d'être chronophage et donc procurant un effet inverse au but recherché qui est la saisie automatique des heures effectuées par le personnel avec des données exploitables rapidement et une interaction humaine possible pour corriger des saisies (erreurs, interventions la nuit...).

Il ajoute avoir de fait reçu Horloge Huchez avec le Maire, Roxane GHYS, Julien LEPOLARD et les secrétaires amenées à utiliser le logiciel. Le fonctionnement du dispositif est apparu très pertinent.

Le coût de la mise en place de ce dispositif est de 5 719 € HT soit 6 862,80 € TTC, comprenant les lecteurs de badges, les badges, la licence, le module multiposte, l'installation, la mise en service, l'accompagnement au paramétrage. La maintenance annuelle est de 410 € HT.

Le Maire rappelle que Karine DURIEUX avait soulevé le risque d'incompatibilité avec Berger Levraut mais ce problème a été traité.

Karine DURIEUX demande si chaque agent aura la possibilité de badger sur n'importe quel lecteur en fonction du lieu où il se trouve.

Geoffrey PAUL lui répond que oui.

Elle demande également comment les données sont transmises en mairie.

Geoffrey PAUL lui indique que les données arrivent directement sur le logiciel en temps réel.

Elle souhaite de plus connaître le coût de l'installation électrique.

Julien LEPOLARD lui informe que le coût sera minime (quelques dizaines d'euros) compte tenu que l'installation est déjà prévue en mairie et au local technique. Il restera simplement à tirer un câble au niveau du cycle 2 et cette tâche sera effectuée par un agent technique qualifié dans ce domaine.

Elle demande ensuite comment seront comptées et décomptées les minutes ?

Il lui est indiqué que le planning de chaque agent sera préalablement renseigné dans le logiciel et que l'agent ne sera pas pénalisé s'il badge avec un léger décalage.

Séverine DELOBELLE demande comment le temps de travail sera comptabilisé si l'agent badge en retard.

Geoffrey PAUL lui répond que le logiciel détectera une anomalie et que la secrétaire devra la corriger : soit l'agent a oublié de badger et la secrétaire corrige les données, soit l'agent est effectivement en retard, le justifie et le temps non travaillé ne sera pas comptabilisé.

Karine DURIEUX demande si une déclaration doit être faite au CNIL.

Il lui est répondu que non puisque aucune donnée n'est nécessaire à l'exception des noms et prénoms des agents.

Elle interroge également sur l'accès des agents au décompte de leurs heures.

Il lui est répondu que les responsables de service auront un accès consultatif et que chaque agent aura la possibilité de demander un récapitulatif lorsqu'il le souhaitera.

Mathis JEUNE demande au Maire s'il ne craint pas d'éventuels abus de pointages tardifs.
Le Maire lui indique que ce problème pourrait être rencontré avec le système purement déclaratif en place actuellement mais qu'avec la badgeuse il sera demandé aux agents concernés de justifier les anomalies qui seront détectées par le logiciel (en temps réel et non plus mensuellement).

Karine DURIEUX demande le coût que représenterait une journée de formation supplémentaire.
Le Maire lui indique qu'une formation à distance est estimée à 296 €.

Elle demande aussi si le système informatique de la mairie correspond bien à l'installation du logiciel.

Geoffrey PAUL lui répond que la mairie est équipée de matériel compatible.

Le conseil n'ayant plus d'interrogation, la proposition de mise en place du dispositif de pointage par le biais de l'entreprise Horloges-Huchez pour un montant de base de 5 719€ HT soit 6 862,80€ TTC est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	17
Contre	1
Abstention	0

2022/DELIB.CM/033

3) Autorisation pour une demande de subvention au fonds de soutien aux opérations de résorption de friches industrielles

Le Maire rappelle que la réalisation d'opérations de résorption des friches industrielles est prise en compte pour les communes ayant pour projet une opération habitat ou renaturation ou développement économique concernant des terrains d'une superficie égale à au moins 750 m² accueillant des installations industrielles abandonnées ou inexploitées.

Il indique que ce fonds de soutien est doté de 500 000 €.

La commune se trouve actuellement en situation d'éligibilité car une convention opérationnelle avec l'EPF est faite pour l'ensemble du projet groupe scolaire avec un plan de financement. La réalisation doit simplement commencer avant la fin du mandat soit avant le 31 décembre 2025.

Il ajoute qu'en inscrivant dès à présent la commune dans ce dispositif, elle pourrait percevoir 30% du montant de la subvention globale sur base de la présentation de la convention opérationnelle et cela permettrait que l'opération soit bloquée ainsi que les fonds à hauteur de 125 000 € (montant maximum alloué par opération).

L'autorisation pour une demande de subvention au fonds de soutien des opérations de résorption de friches industrielles est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

4) Jury criminel

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'établissement des jurys d'assises, les mairies du Département du Nord sont invitées à fournir chaque année au Greffe de la cour d'assises de Douai

la liste des jurés citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Il convient de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (2 noms), soit 6 noms.

Fanny CHARLET et Joël DEHOVE sont désignés pour procéder à ce tirage au sort.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

- MONIER Laurence épouse BATON
- COUSIN Marie
- SENECA Lucie
- POTRICH Fabienne
- HERBET Marie-Line
- SENECA Marthe.

Il s'agit d'une liste préparatoire transmise au greffe à partir de laquelle sera établie la liste définitive. Les personnes tirées au sort seront avisées et disposent dans certains cas d'une possibilité de demande de dispense.

2022/DELIB.CM/034

5) Création de trois contrats PEC (Parcours Emploi Compétences)

Le Maire indique qu'il s'agit de créer trois postes en contrat PEC pour une durée d'un an et un horaire de 20 heures/semaine : deux seront affectés essentiellement à l'école et l'autre au service technique. Ces créations de postes permettent ensuite de solliciter le renouvellement des contrats existants ou d'obtenir de nouveaux contrats.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/035

6) Remboursement PASRAU (prélèvement à la source sur les revenus)

Le Maire indique qu'il s'agit simplement de la régularisation d'une opération administrative suite à un non versement du prélèvement à la source. Les sommes (environ 325€) seront reversées aux agents concernés.

La demande de remboursement est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/036

7) Délibération modificative relative à l'attribution d'une prime de fin d'année au personnel non permanent

Le Maire indique qu'il s'agit de régulariser le dispositif de versement d'une prime de fin d'année au personnel non titulaire. A la demande de la Préfecture, le conseil doit procéder au retrait de la délibération prise en décembre et reprendre une délibération rattachant la création de cette prime au nouveau dispositif mis en place (le RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique de l'Etat).

Le Maire demande l'accord du conseil pour le retrait de la délibération 2021/DELIB.CM/123 (autorisant l'accord d'une prime pour le personnel non permanent, au prorata du temps de travail du poste et de la durée du contrat pour l'année civile sur base de 300 €) et met au vote l'autorisation de proposer un projet de RIFSEEP pour le personnel non permanent et de le soumettre au comité technique paritaire.

Le versement effectué fin 2021 n'est pas remis en cause.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

8) Questions diverses

Mathis JEUNE indique qu'il existe des déformations de voirie au niveau de la rue Talma et qu'il serait donc nécessaire de contacter l'entreprise ayant réalisé les travaux de voirie dans le cadre de la garantie décennale.

Le Maire lui répond qu'un courrier en recommandé avec accusé de réception sera envoyé à l'entreprise.

René LECUYER demande si la commune est financièrement engagée quant à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Le Maire lui indique que la commune prend à sa charge la fourniture de l'énergie et l'accès à Internet. Les deux habitations sont mises à disposition par l'EPF et un propriétaire privé.

Il ajoute que ces réfugiées percevront une allocation à partir de juillet. La croix rouge leur a versé 250€ en chèques alimentaires, le Rotary Club offre 60€ par semaine pour des dépenses alimentaires, le secours catholique 60€, le CCAS a offert le premier repas, et les restos du cœur fournissent des colis chaque quinzaine.

Les enfants sont scolarisés et apprennent le français. Ils y ont été bien accueillis.

D'autre part les mères de familles apprennent le français via l'association « Mots et Merveilles » à Landrecies.

Roxane GHYS souligne que certains des enfants seraient intéressés pour adhérer à des associations.

René LECUYER fait remarquer que certains propriétaires n'entretiennent pas les extérieurs et que cela provoque de la gêne sur la voie publique en particulier rue Dondaine et rue des Rosiers.

Julien LEPOLARD indique que comme chaque année il fera le tour de la commune avec le Policier municipal et les propriétaires concernés seront mis en demeure.

Maryse CARTIGNY fait part d'une demande de la commission développement durable de la CCPM quant à la coupure de l'éclairage public la nuit.

Mathis JEUNE fait remarquer que si l'éclairage était coupé il serait impossible de visionner les images des caméras de vidéosurveillance en cas de problème.

Le Maire indique que le conseil avait opté pour la coupure de l'éclairage public la nuit lors du confinement mais qu'il avait ensuite sollicité la CCPM pour que l'éclairage soit rétabli pour des raisons de sécurité essentiellement.

9) Informations diverses

*Organisation des élections législatives

Le Maire rappelle que la présence de tous les conseillers municipaux est requise (rappel de la Préfecture) sauf motif dûment justifié.

Le tableau de tenue des permanences est mis en place pour les deux tours des élections législatives et sera complété rapidement en contactant les conseillers absents au conseil.

* Problème d'incivilités

Suite à plusieurs problèmes d'incivilité rencontrés, le Maire propose au conseil municipal de rédiger une motion qui serait remise à la gendarmerie dans le but d'obtenir un renforcement des patrouilles, notamment les vendredis et samedis soir, ainsi que des contrôles d'alcoolémie. Cette motion pourrait également être envoyée au Procureur de la République.

Mathis JEUNE demande si les caméras de surveillance ne permettent pas de pouvoir régler certains problèmes.

Le Maire lui répond qu'en grande partie ces incivilités sont commises loin des caméras mais que celles-ci ont permis d'en éviter dans les lieux les plus fréquentés.

Roxane GHYS indique que les effectifs de gendarmerie étant restreints, les modes d'intervention ont évolué : une patrouille constate les faits, une autre patrouille intervient ensuite. Elle suggère de renforcer le dispositif « voisins vigilants ».

Le Maire lui répond que ce dispositif a été suspendu de fait par la gendarmerie et il est envisagé qu'il soit prochainement repris.

Julien LEPOLARD demande ce qu'il en est de l'association créée à Landrecies ayant un rôle de médiation.

Roxane GHYS indique que l'association était intervenue auprès de certains jeunes mais que ce sont malheureusement d'autres jeunes qui sont aujourd'hui impliqués dans ces incivilités.

* Festivités (Feux Saint Jean, 14 juillet, fête communale ...)

Joël DEHOVE informe que la commémoration du 18 Juin aura lieu à 18h30, Place du Général De Gaulle.

Séverine DELOBELLE rappelle qu'une réunion de préparation pour les Feux de la Saint Jean est programmée le 7 juin.

Mathis JEUNE indique que la communication sera faite dès le 1^{er} juin et souligne une volonté de faire participer les associations à cette manifestation (comme la danse par exemple).

Le Maire demande si une animation spécifique est prévue.

Séverine DELOBELLE lui indique avoir sollicité une sono d'ambiance pour animer la soirée.

Elle ajoute que le défilé du 14 Juillet aura lieu à 10h, suivront la fête communale et la ducasse. Une distribution de tickets se fera comme à l'accoutumée.

La retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifice est programmée le 16 juillet.

* Projet d'étude de l'inversion du sens de circulation dans la Rue des Juifs

Geoffrey PAUL indique que ce point sera étudié lors de la prochaine réunion de la commission de sécurité.

Il explique qu'à plusieurs reprises les poubelles n'ont pas pu être ramassées par les éboueurs à cause de certains véhicules mal stationnés qui empêchent le camion de passer. Le stationnement unilatéral actuel se faisant côté gauche, les automobilistes ne respectent pas toujours la délimitation du stationnement : il est difficile de pouvoir sortir du véhicule si la délimitation est respectée.

* Point sur l'école

Préalablement Roxane GHYS évoque le plan canicule et dans un premier temps souhaite mettre à jour le planning d'astreinte en cas de fortes chaleurs, voire de canicule. Elle demande aux élus intéressés de la contacter, précisant que deux personnes par jour seraient suffisantes pour les visites à domicile.

Le Maire propose de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation dans le but d'inciter les personnes fragiles à s'inscrire au registre canicule/grand froid.

Roxane GHYS informe du « retour à la normale » à l'école. Le brassage entre classes, entre cycles est désormais possible. Elle souligne le souhait du Directeur de vouloir garder les horaires échelonnés, l'année scolaire arrivant à fin.

Elle présente rapidement au conseil le dispositif des vacances apprenantes qui sera mis en place cet été (du 8 au 15 juillet puis du 22 au 26 août). L'idée est de renforcer les apprentissages le matin et proposer des sorties l'après-midi. Le dispositif est financé par l'Education nationale.

Par contre l'accès à la cantine ne sera pas autorisé (le centre aéré de juillet se déroulant à la même période) tout comme celui des classes des cycles 1 et 2.

* Fête de l'école

Roxane GHYS indique que la fête de l'école se déroulera le vendredi 1^{er} juillet, à 15h au cycle 3, 15h30 au cycle 2, 16h au cycle 1 avec visite du cycle concerné et chorale. A 16h30 aura lieu, au cycle 2, la remise des récompenses au CM2 (29 élèves dont 1 réfugié ukrainien).

Une kermesse avec jeux anciens sera ensuite organisée à partir de 17h avec buvette et petite restauration, au cycle 2.

* Centre aéré 2022

Roxane GHYS indique qu'à ce jour seulement 56 enfants sont inscrits au centre de juillet (pouvant accueillir jusqu'à 150 enfants). Elle rappelle que les inscriptions sont en cours jusqu'au 20 juin.

Marie COLINET demande si ce faible effectif est propre au centre de Poix ou si d'autres communes sont dans la même situation.

Roxane GHYS lui répond que la situation varie suivant les centres mais que certains d'entre eux ont déjà atteint la capacité d'accueil maximale.

Elle ajoute que certains animateurs sont donc sur listes d'attente et qu'ils ne pourront rejoindre l'équipe que si les inscriptions augmentent.

* Point sur les travaux en cours et programmés

Julien LEPOLARD indique que les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension par Enedis sont terminés à Wagonville.

Noréade a terminé la partie des gros travaux rue Odon Soufflet, il reste à effectuer les travaux de raccordements aux habitations.

Le poteau d'incendie de l'angle des rues des Rosiers et Odon Soufflet va être déplacé à l'angle des rues Gaston Ducornet et Odon Soufflet et un nouveau poteau sera installé au niveau de la chapelle Saint Joseph.

Suite à plusieurs plaintes de riverains, il a été décidé de barrer l'accès à la rue Odon Soufflet par la rue des Rosiers puisque certains automobilistes (non riverains) continuaient d'emprunter cette rue.

Au niveau des travaux de la partie sanitaire de la salle des fêtes, ils devraient être achevés pour le 25 juin.

Il ajoute que la brigade bleue interviendra d'ici peu au niveau des deux berges cité Fontaine Lecomte / caserne des pompiers.

* Mise en place de la nouvelle signalisation Rue des Warenes, Rue Eugène Lefebvre

Julien LEPOLARD indique que les panneaux « Stop » ont été retirés et des panneaux provisoires installés. Il ne reste que le « cédez le passage » de la rue de Bousies à retirer.

Il ajoute que les panneaux « stop » pour la rue Dondaine et la rue de la Chasse seront prochainement commandés suite à la décision du conseil municipal.

* Inauguration de la "Maison des Associations"

Après discussion, il est décidé qu'elle se fera en septembre, en même temps que l'inauguration du terrain multisports.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h50.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU	Procuration à Paul CANION	
Paul CANION		
Corinne BRUYER	Procuration à Julien LEPOLARD	
Cédric GREVIN	Absent	
Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET		
Alice NAVEAU	Procuration à Roxane GHYS	
Marie COLINET		